

# ANDRES

Novembre 2018

## Bulletin municipal

### *Le maire donne la parole à ses adjoints.*

Oui je suis le Maire de notre commune, mais je ne suis pas seul à œuvrer pour votre bien être, et plus largement pour l'intérêt général. Effectivement, j'ai nommé des adjoints pour m'assister et surtout leur déléguer une partie des missions qui me sont confiées en tant que Maire. Donc à ce titre, il est normal que je donne la parole aux adjoints voulant s'exprimer !

#### **MOT DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

« Projet », voilà un mot qui n'était plus utilisé dans notre commune depuis plusieurs années. Je ne parle pas de projet pharaonique, qui induirait à reconduire la Municipalité dans une dette colossale et qui ne permettrait plus à notre commune de respirer. Je parle de projet étalé sur plusieurs années s'intégrant parfaitement dans un processus d'amélioration continue, projetant ainsi notre village dans cette bonification visuelle tant attendue par tous ! Effectivement, force est de constater que l'Amélioration de

l'éclairage public, la Sécurisation routières (trottoirs, aménagement urbain, etc.), Le Renforcement des berges de la Rivière, et la Restructuration du centre de notre village (regroupement scolaire), sont des projets qui doivent être menés conjointement, avec une planification des priorités en toute harmonie avec les contraintes techniques et financières, permettant ainsi d'éviter les dépenses inutiles ! Les dépenses maîtrisées, voilà également une ligne de conduite que ne connaissait plus notre commune. A ce jour, notre équipe veut allier les améliorations avec les économies énergétiques, ce qui

nous permettra de maîtriser davantage nos dépenses sur le terme. Voilà ! La politique de départ annoncée par Le Maire est toujours maintenue, et croyez nous, nous nous y employons au quotidien pour votre confort. Dernièrement, malgré l'absence de l'unanimité du conseil municipal sur le financement (env. 75.000 € de dotation), la municipalité a entrepris les travaux de maintien en état de la salle des fêtes.



**ALLAN TURPIN**

#### **MOT DE L'ADJOINTE AUX FINANCES**



Lors de la dernière réunion de la commission finances du 20 octobre, nous avons réalisé un arrêté de comptes de la commune entre ce que nous avons prévu et ce qui a été réalisé. Le budget de dépenses de fonctionnement est maîtrisé et devrait être inférieur aux prévisions. Les charges de personnel vont connaître une légère hausse car nous avons pallié aux

arrêts d'agents par des contrats mais celle-ci sera compensée par des remboursements de salaires des agents absents par notre assurance.

Au niveau investissements, nos demandes de subventions sont en cours d'instruction et nous sommes optimistes sur les suites données par nos principaux financeurs tels que l'Etat, le Conseil départemental... Ces demandes de subventions ne peuvent se faire que dans l'hypothèse d'une trésorerie confortable : la disponibilité

financière de la commune nous permet de payer les travaux avant réception desdites subventions. C'est donc dans un contexte d'assainissement financier que notre politique d'investissement se poursuit dans les objectifs avoués de la sécurité de nos habitants et la mise en conformité de nos équipements structurants.

**Nathalie LHOMME**

# Du côté du Conseil Municipal...

## **RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2018**

### **Modification du budget 2018**

Cette délibération a pour but de reporter les R.A.R (restes à réaliser) de l'année 2017.

M. le Comptable du Trésor Public explique que le travail réalisé par Mme. Lhomme est correct, que c'est la retranscription des informations sur le logiciel de comptabilité qui a posé problème..

### **Proposition de changement de fournisseur pour la téléphonie.**

Changement de fournisseur pour la téléphonie et signature d'une convention avec «ORANGE» pour avoir une prestation de meilleure qualité pour un tarif moindre qu'actuellement.

### **Financement des stages Bafa pour Agathe RIBERY et Margaux CARIDROIT**

Il est décidé de financer les stages de base du Bafa pour Agathe RIBERY et Margaux CARIDROIT sous réserve que ces stages se déroulent en internat et que les stagiaires fassent en complément une demande d'aide « coup de pouce » auprès du Département.

### **Délibération sur le montant des cartes cadeaux remises au personnel communal à l'occasion de l'arbre de Noël**

Une discrimination était présente dans l'attribution des cartes cadeaux. Un agent sans enfant percevait 135€, et un agent avec enfant percevait 90€ + 45€ par enfant. Le maire propose de donner à chaque agent (avec ou sans enfant) 135€, et 50€ par enfant. Le nombre d'enfant ne doit pas intervenir sur le montant de la carte cadeau de l'agent.

Modification des montants des cartes cadeaux ainsi que des conditions d'attribution :

- **Pour le personnel titulaire** : une carte cadeau de 135 € sous condition d'être encore en poste au 1<sup>er</sup> décembre de l'année N.
- **Pour le personnel contractuel** : une carte cadeau dont le montant sera établi au prorata du nombre de mois travaillé sur une base de 135 € pour une année complète, sous condition d'être en poste au 1<sup>er</sup> décembre de l'année N
- **Pour les enfants du personnel** à la fois titulaire ou contractuel et en poste au 1<sup>er</sup> décembre de l'année N : une carte cadeau de 50 euros. Pour en bénéficier, les enfants devront être âgés de 0 à 16 ans révolus au 31 décembre de l'année N.

### **Délibération pour le remboursement des sommes versées dans le cas d'une annulation de location de la salle des fêtes avec relocation effective.**

Une personne avait versé un acompte en vue de louer la salle des fêtes de la commune le week-end du 1<sup>er</sup> et du 2 septembre 2018, mais un contretemps familial l'a obligé à annuler cette demande. Cette personne demande le remboursement de la somme versée, à savoir 175 euros.

La salle a pu être relouée pour la somme de 350 euros.

Le conseil municipal accepte de permettre le remboursement, à titre exceptionnel compte tenu de la relocation, de l'acompte de 175 euros versé à l'occasion de la demande de location de salle du 1<sup>er</sup> et du 2 septembre 2018.

### **Délibération pour une demande de subvention d'amende de police pour les travaux suivants: Coussin berlinois dans la rue du milieu, traversée des piétons devant l'école et création d'une aire piétonne pour l'accès à l'arrêt de bus**

Une demande de subvention d'amende de police sera effectuée pour la réalisation des travaux suivants: coussin berlinois dans la rue du Milieu, traversée des piétons devant l'école et création d'une aire piétonne pour l'accès à l'arrêt de bus route des Attaques.

### **Délibération pour une demande de subvention au titre du FARDA concernant l'éclairage public (maîtrise d'œuvre et travaux)**

Suite au retour du diagnostic réalisé par EDF, il faudrait intégrer dans le projet initial le remplacement des câbles nus et prévoir de combler les «points noirs» sur la Commune.

Monsieur Allan TURPIN souligne que pour un coût global d'environ 163 000 euros, 62739.40 € seront subventionnés par la FDE et qu'il est également possible d'effectuer une demande complémentaire pour financer 67 724.60 € au titre du FARDA. Il précise que le reste à charge pour la commune sera d'environ 32 000 € sur les 163 000 € du total, sous réserve d'attribution du FARDA.

Une demande de subvention au titre du FARDA sera effectuée concernant l'éclairage public, incluant la maîtrise d'œuvre et les travaux.

### **Convention pour l'antenne relais**

Monsieur Allan TURPIN expose certains points problématiques de la convention proposée à la Commune pour l'implantation

de l'antenne relais (montant de la redevance versée à la commune, sous-location, assurance, clôture, ...).

Il est décidé de mettre en place un groupe de travail afin d'étudier cette convention et si nécessaire d'en faire modifier certains points.

### **Lancement d'une consultation pour une maîtrise d'œuvre concernant le regroupement des écoles et optimisation de l'utilisation des bâtiments**

L'étude du CAUE confirme l'état déplorable des bâtiments préfabriqués de l'école élémentaire et précise qu'un regroupement scolaire serait nécessaire.

M. Turpin précise qu'il est nécessaire que le projet entre dans le cadre d'une démarche de développement durable et qu'il soit affiné par un bureau d'étude afin d'obtenir des financements.

Le conseil municipal décide de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre concernant le regroupement des écoles.

### **Lancement d'une consultation pour une maîtrise d'œuvre concernant la sécurisation des piétons (création de trottoir).**

Il est nécessaire que le projet entre dans une démarche globale afin que les cofinanciers soient rassurés sur la gestion du projet, et ainsi financer largement le projet, et donc il est nécessaire qu'un bureau d'étude réalise le projet.

Il est décidé de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre.

### **Point sur la CCPO et parole aux conseillers communautaires**

Monsieur Jacky DUBOIS et Madame Christiane GLORIAN abordent les points suivants:

- Les ordures ménagères (saisonnalité du bac marron, ramassage du verre avec le développement de points de dépôt volontaire, expérimentation d'une taxe incitative pour le bac gris).
- La relance du projet ARARAT concernant le ralentissement du ruissellement de l'eau.
- O.P.A (opération programmée de l'habitat), qui sera scindé en 3 types de travaux:
  1. Les travaux lourds
  2. Les travaux pour adaptation des logements
  3. Les travaux pour économie d'énergie

Monsieur Jacky DUBOIS précise que les plafonds de ressource pour accéder à ces aides sont peu élevés.

## **ERRATUM :**

A la demande de l'opposition, nous tenons à corriger une erreur qui s'est glissée dans le précédent journal. Effectivement, ce n'est pas les travaux de renforcement de la berge de la Rivière qui sont lancés, mais c'est bien la maîtrise d'œuvre. Pas d'affolement ! Rien ne change, les travaux se feront, c'est juste un point de détail, car la maîtrise d'œuvre a pour mission de rédiger le Cahier des Charges Techniques Particulières (*Liste des travaux*). D'ailleurs une réunion publique sera de nouveau proposée aux administrés, normalement courant Décembre.



## Dates à retenir

- 10 et 11 novembre** : Exposition Société Historique
- 11 novembre** à 11 h : Commémoration au monument aux morts
- 12 novembre** à 18h30 : réunion PPRI (Plan Prévention Risques Inondations) à la CCPO
- 17 novembre** : Marché de Noël à la salle des sports
- 18 novembre** : Bourse aux jouets à la salle des sports
- 27 novembre** : « Non mort pour la France » pièce de théâtre à la salle des fêtes. Entrée libre.
- 30 novembre** : Date limite de dépôt des photos pour le concours
- 5 décembre** : Repas des Seniors
- 11 décembre** à 18h30 : Cinéma à la salle des fêtes
- 21 décembre** : Noël des enfants de l'école (salle des fêtes)
- 4 janvier 2019** à 18h30 : Vœux du maire

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES



### RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

LUNDI 12 NOVEMBRE à 18h30 à la Communauté  
de Communes Pays d'Opale à GUÏNES

## 5<sup>ème</sup> Marché de Noël

De l'Amicale Les Sources Bleues  
Artisans, créateurs et gourmandises  
Atelier jeux de société

Photos avec le  
père Noël  
De 10h à 12h  
De 14h à 15h  
De 16h à 17h

**Samédi 17 novembre 2018**

De 10h à 18h

**Andres** Salle des sports

Restauration sur place : cannes, vin chaud, boissons, crêpes,  
amicalelesourcesbleues@gmail.com 0630453546

0115



## RAPPEL

### CONCOURS PHOTOS

#### LA FAUNE ET LA FLAURE DE NOTRE VILLAGE

Anthony Vanbaelinghem, âgé de 17 ans, vous propose un concours de photos sur le thème de la faune et la flore de notre village. Ce thème a pour objectif de mettre en valeur la richesse de notre commune.

leur convenance, présenter une ou plusieurs photographies (3 max.)

#### Il comprend trois catégories:

- Jeunes (jusqu'à 18 ans)
- Adultes (plus de 18 ans)
- Classes (école)

La participation est gratuite. La récupération des photos se fera en Mairie à la date du 1er Décembre. 2018 et la remise des prix se fera lors de la présentation des vœux du Maire ainsi que l'exposition des photos.



Il prend en considération les paysages, animaux, fleurs, ...

Le règlement du concours ainsi que la fiche d'inscription sont consultables sur le site communal

Les participants pourront, à

(www.andres62340.fr).

### TELETHON 2018 À ANDRES

**30 Novembre** : dîner dansant "LES VIEILLES CANAILLES"

**1<sup>er</sup> Décembre** : Randonnée pédestre et Zumba

Vous trouverez plus de détails prochainement dans votre boîte aux lettres.

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018  
A PARTIR DE 19H30  
SALLE DES FÊTES



TELETHON

Dîner dansant



SAMEDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2018

Téléthon

AFMTELETHON  
MAINTIENIR UN PAYS EN SANTÉ

RANDONNEE PEDESTRE  
au profit du Téléthon



ZUMBA  
PARTY AU PROFIT DE  
AFMTELETHON

SAMEDI 1<sup>er</sup> Décembre 2018  
De 19h00 à 20h30

Salle des fêtes de Andres  
Inscription obligatoire, places limitées



ET VOUS VOUS FAITES QUOI

POUR LE TELETHON ?

Les bénéficiaires de cette soirée seront reversés au profit du téléthon

I.P.N.S

# Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

## LES MONUMENTS AUX MORTS ET

## LES MORTS POUR LA FRANCE DE LA CCPO

EXPOSITION PRESENTEE PAR LA SOCIETE HISTORIQUE D'ANDRES

Les 10 & 11 novembre 2018 de 10h à 17h à la salle des fêtes.

### COMMÉMORATION



RECUEILLEMENT ET DÉPÔT DE GERBES

Le 11 novembre à 11 h00

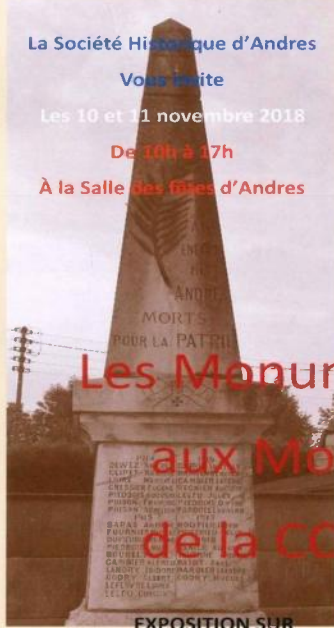
au monument aux morts.



La Société Historique d'Andres  
Vous invite  
Les 10 et 11 novembre 2018  
De 10h à 17h  
À la Salle des fêtes d'Andres



1918-2018



Les Monuments  
aux Morts  
de la CCPO



EXPOSITION SUR  
les Monuments aux Morts  
et  
les Soldats Morts pour la France de la  
Communauté de Communes  
Pays d'Opale

Entrée gratuite IPNS

## Communiqué de presse ...



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE D'ANDRES

### Communiqué de presse

Andres, le 02 Novembre 2018

**Objet :** Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Prévention des Risques d'Inondation.

Madame,  
Monsieur,

Le 11 Septembre 2018, le conseil municipal d'Andres a voté à l'unanimité, moins deux voix, contre le PLUI v2 proposé par la CCPO.

Le 16 Octobre 2018, lors d'une réunion publique, alors que la Municipalité a évoqué ses motivations à s'opposer au PLUI v2, elle a reçu le consentement de la population présente.

Le 19 Octobre 2018, lors d'un conseil municipal, le 1er Adjoint de la commune a communiqué les réponses des Institutions du Parc Naturel Régional du Cap Marais d'Opale, le Sage Delta de l'Aa, et le SyMPaC, et celles-ci ne confirment pas en certains points les arguments de la CCPO quant à l'urbanisation de la rue du Milieu.

Le 25 Octobre 2018, malgré les points énumérés ci-dessus, les deux conseillers communautaires de la commune d'Andres ont voté pour le PLUI v2 en l'état, et cela sans apporter les observations du conseil municipal d'Andres.

Pour ces faits, en tant que Maire de ma commune, garant et porte-parole des décisions prises par le conseil municipal, je tiens à confirmer le refus du PLUI v2 en l'état par la municipalité d'Andres, et à affirmer que la décision des deux conseillers communautaires d'Andres ne reflète en rien celle de la municipalité, et semble correspondre à leur propre avis personnel.

La municipalité d'Andres continuera à défendre l'intérêt général de son village quant aux incohérences du PLUI v1 reconduit dans le PLUI v2, et cela même sans l'appui de ses deux conseillers communautaires.

En ce qui concerne le PPRI, la municipalité a déjà œuvré afin que cette carte soit fidèle à la réalité des ruissèlements sur la commune d'Andres. Néanmoins, la Municipalité ne peut aller à l'encontre des vérités et des constats.

Pour finir, une municipalité doit avant toute chose défendre l'intérêt général sans se préoccuper des intérêts personnels. A ce titre, les élus doivent également être totalement désintéressés, et ils ont le devoir d'être pragmatiques et objectifs !

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

BENEDETTI Bruno

Maire de la commune d'Andres



TURPIN Allan

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

